



Le Pays des Savanes

**DELIBERATION N°22-CC /2013/CCDS
APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'EVENEMENT, « LA TOURNEE DES DÉÉÉGLINGUES »
DU 1ER AU 8 JUIN 2013**

Conseil Communautaire - Séance du 30 avril 2013

L'an deux mil treize et le trente avril à dix-huit heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE

Titulaires présents :

MM. Jean-Claude MADELEINE, Président
Charles RINGUET, William LAZZAROTTO, Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE, Bruno APOUYOU ;
Mesdames France CLET-COURAT, Karine ZULEMARO, Nadège NADAU ;

Suppléants présents : avec voix délibérative

MM. Gilles DUFAIL et Richard ANTOINETTE, Mme Maëva CHAMPESTING,

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Monsieur William LAZZAROTTO

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la loi n° loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes Des Savanes ;
Vu le projet de convention ci-joint ;
Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS du 23 avril 2013.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **APPROUVE** la convention relative à l'évènement « la tournée des DEEEGLINGUES du 1^{er} au 8 juin 2013 ».

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 12
-Pour : 12
-Contre : 0
-Abstention(s) : 0

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 30 avril 2013

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE



**Convention relative à l'évènement
« La Tournée des DÉÉÉglingués »
Du 1^{er} au 8 juin 2013**

V 500

[_____],
Représenté(e) par Monsieur [Madame] [le Maire] [Président(e)] de [Syndicat / Collectivités] [Directeur]
de [_____] [agissant par délégation] dont l'adresse est
[_____]

désigné(e) ci-après



d'une part,

et,

OCAD3E,

Société par actions simplifiée au capital de 39 000 euros, dont le siège social est sis 95 rue La Boétie (75008) Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 491 908 612 R.C.S. PARIS,

Représentée par Monsieur Christian BRABANT, son Président,

désignée ci-après « OCAD3E »

d'autre part.

La Collectivité territoriale et OCAD3E étant également désignées ci-après individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties ».

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

OCAD3E est l'organisme coordonnateur agréé par arrêté conjoint du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministre de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales, en date du 23 décembre 2009, en application des dispositions des articles R543-182 et R543-183 du code de l'environnement.

La Collectivité territoriale a conclu le [_____] avec OCAD3E une convention relative à la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (ci-après DEEE) réglant les relations techniques et financières entre les parties dans le cadre du programme de collecte sélective mise en œuvre par la Collectivité territoriale.

Aux termes du cahier des charges s'appliquant à OCAD3E tel qu'annexé à son arrêté d'agrément, OCAD3E a notamment pour mission de coordonner la participation de ses adhérents aux actions communes d'information et de communication d'ampleur nationale au travers d'un évènement d'ampleur nationale selon une fréquence au moins annuelle.

L'ensemble des quatre organismes agréés pour l'enlèvement et le traitement des DEEE en application des articles R543-189 et R543-190 du code de l'environnement, adhérents d'OCAD3E, ont élaboré, sous la coordination d'OCAD3E, un concept d'évènement d'ampleur nationale destiné à la sensibilisation des administrés sur la collecte et le recyclage des DEEE, dénommé « La Tournée des DÉÉÉglingués ».

Cet évènement est appelé à se dérouler, pour l'édition 2013, du 1^{er} au 8 juin 2013, avec les Collectivités territoriales qui le souhaitent. Il consiste en l'organisation, sur le territoire de chaque Collectivité territoriale participant à l'évènement « La Tournée des DÉÉÉglingués » de :

- Une journée au minimum d'animation et de communication (idéalement le 1^{er} juin 2013) sur un site stratégique piéton à fort trafic pour diffusion des pass de « La Tournée des DÉÉÉglingués »;
- Une semaine d'animations du 1^{er} au 8 juin 2013, en déchèterie et si possible autres lieux en partenariat avec les acteurs locaux (écoles, associations...).

La Collectivité territoriale souhaitant participer à l'évènement « La Tournée des DÉÉÉglingués », les Parties se sont rapprochées aux fins par les présentes d'arrêter les conditions selon lesquelles OCAD3E offre à la Collectivité territoriale de participer à cet évènement et l'aide qu'elle lui apporte.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Engagement d'OCAD3E à l'égard de la Collectivité territoriale

1.1. Dans le cadre de l'organisation par la Collectivité territoriale de la journée d'animation visée au 2.1 et de la semaine d'animation en déchèterie visée au 2.2 ci-après, OCAD3E remet gratuitement à la Collectivité territoriale un Kit « La Tournée des DÉÉÉglingués ».

1.2. D'un commun accord entre les Parties, la remise du kit « La Tournée des DÉÉÉglingués » s'inscrit dans le cadre de la politique de communication événementielle prévue par les textes et organisée par la convention relative à la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers conclue entre elle et OCAD3E, le [_____].

Article 2 – Actions de la Collectivité territoriale

En acceptant de participer à l'évènement « La Tournée des DÉÉÉglingués », la Collectivité territoriale s'engage à :

2.1. Organiser sur son territoire, une manifestation d'une journée minimum (idéalement le 1^{er} juin 2013) et à cet effet :

2.1.1. Assurer la médiatisation de la manifestation en amont au moyen d'une campagne de communication (médias ou tactique) reposant sur l'utilisation de plusieurs outils (affichage Abribus ou 4X3, affichage commerçants, article presse, annonce presse, module web, spot radio, distribution de flyers) figurant dans le CD-ROM du kit « La Tournée des DÉÉÉglingués », cette campagne comprenant :

- une campagne de presse : annonce presse et/ou article type pour journal,
- un affichage : 4x3 / abribus / affiche commerçants,
- une campagne radio,
- une campagne sur le site Web de la Collectivité territoriale [et de ses adhérents], par une insertion d'une bannière,
- une campagne télévision (spot non fourni sur le CD-ROM du kit « La Tournée des DÉÉÉglingués »).

2.1.2. Organiser une manifestation avec des animations pédagogiques autour des DEEE dans un format itinérant ou fixe sur 1 ou plusieurs lieux publics à fort trafic pour aller à la rencontre du plus grand nombre d'administrés.

Pour ce faire plusieurs outils du kit « La Tournée des DÉÉÉglingués » sont à mettre en place ou diffuser :

- Des « pass des DÉÉÉglingués » consistant en une carte personnalisée de la Collectivité territoriale avec les points de collecte participants à « La Tournée des DÉÉÉglingués 2013 » incluant les « tickets DÉÉÉpôt », ticket à remettre en Point de collecte lors de l'apport d'un DEEE, dont 200 exemplaires figurent dans le kit « La Tournée des DÉÉÉglingués ». Utiliser 80% des pass inclus dans le kit pour les distribuer lors de la manifestation en ville.

Pour aider la Collectivité à animer sa manifestation, il est prévu un kit « ressources terrain » comprenant 50 pass personnalisés, 1 t-shirt staff, 1 panneau pédagogique portatif, 1 personne dédiée pour aller à la rencontre des administrés (cf. Bon de Commande en annexe).

2.2. Organiser du samedi 1^{er} au 8 juin 2013 inclus une animation en déchèteries sur une semaine et à cet effet :

2.2.1. Assurer la visibilité de l'opération en déchèterie par l'implantation des supports de communication suivant :

- une banderole (format 120x80 cm) dont le contenu est fourni dans le CD-ROM et dont 1 exemplaire est fourni dans le kit « La Tournée des DÉÉÉglingués »,
- une affiche déchèterie (format 40x60 cm ou 60x80 cm) disponible dans CD-ROM et dont 1 exemplaire est fourni dans le kit « La Tournée des DÉÉÉglingués ».

2.2.2. Distribuer auprès des administrés :

- des Pass personnalisés incluant les « tickets DÉÉÉpôt ». Utiliser 20% des pass inclus dans le kit pour les distribuer en déchèterie
- 1 sac des DÉÉÉglingués est remis aux administrés qui rapportent un ou plusieurs DEEE dont 65 exemplaires sont fournis dans le kit « La Tournée des DÉÉÉglingués ».

Ces sacs sont également disponibles en 100 exemplaires dans le kit de sacs des DÉÉÉglingués que la Collectivité peut commander selon ses besoins (cf. Bon de Commande en annexe).

2.2.3. Installer à un endroit visible des administrés, les Urnes « prêtes à poster » dans les déchèteries participantes pour collecter les « tickets DÉÉÉpôt » pour tout dépôt d'un DEEE par les administrés.

- 1 urne « prête à poster » est disponible dans le kit « La Tournée des DÉÉÉglingués ».

Les urnes déjà affranchies seront à retourner par la Poste avant le 14 juin 2013 à l'adresse indiquée sur l'urne.

2.2.4. Animer les déchèteries.

2.3. Mettre en œuvre une activation des Relations Presse en local via la diffusion au minimum du communiqué de presse officiel.

2.4. La Collectivité territoriale qui participe à l'événement « La Tournée des DÉÉÉglingués 2013 », avec le concours d'OCAD3E, demeure seule organisatrice des manifestations prévues à la présente convention qui se dérouleront sur son territoire, avec toutes les responsabilités attachées, notamment en matière de respect des règles de l'achat public, en cas de recours à des prestataires extérieurs.

Elle demeure libre du choix des moyens humains et matériels qu'elle met en œuvre pour en assurer le succès et bon déroulement.

La participation d'OCAD3E ne porte que sur la remise à titre gratuit à la Collectivité territoriale du kit « La Tournée des DÉÉÉglingués ». Les frais d'implantation et de production des supports de communication et d'animation restent à la charge de la Collectivité territoriale.

Article 3 : Modalités de participation au Concours des « Collectivités les plus DÉÉÉglinguées de France »

La Collectivité qui participe à l'événement « La Tournée des DÉÉÉglingués 2013 » est automatiquement inscrite au Concours des « Collectivités les plus DÉÉÉglinguées de France ». Le règlement complet du concours est disponible sur le site www.lesdeeeeglingues.com. Il sera demandé à chaque Collectivité territoriale de valider le règlement en cochant la case « j'accepte les conditions du règlement du concours ».

3.1. Chaque Collectivité participe au concours dans sa catégorie qui lui est propre :

1. Catégorie 1 : population inférieure à 50 000 Habitants (Rural / semi Urbain / Urbain)
2. Catégorie 2 : population comprise entre 50 001 et 100 000 Habitants (Rural / semi Urbain / Urbain)
3. Catégorie 3 : Population supérieure à 100 000 Habitants (Rural / semi Urbain / Urbain)

3.2. Une Collectivité territoriale sera récompensée par catégorie au terme du concours soit un total de trois Collectivité Lauréates. Le niveau de dotation prévu est identique entre les 3 catégories définies.

3.3. Au terme du concours les Collectivités Lauréates se verront remettre un lot pour récompenser la Collectivité la plus DÉÉÉglinguée et ses administrés. Ce lot comprend un événement ou un spectacle (autour de la thématique DEEE) et sa mise en place. La date et le lieu de l'événement seront convenus entre les deux parties (au dernier trimestre de l'année 2013). La Collectivité assure la gestion de ses invitations.

3.4. L'élection des Collectivités les plus DÉÉÉglinguées de France se base sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

3.4.1. Critère Quantitatif pesant à 60 % dans la note finale obtenue : le taux de dépose en point de collecte (Déchèterie, Magasin et Association de l'Economie Sociale et Solidaire)

Le taux de dépose est évalué du 1^{er} au 8 juin 2013 suivant le mode de calcul :

(Nombre de Tickets DÉÉÉpôt remontés en points de collecte) x 100 / (Nombre de Tickets DÉÉÉpôt à diffuser)

3.4.2. Critères Qualitatifs pesant à 40 % dans la note finale obtenue: l'analyse des plus belles initiatives développées pour une mise en œuvre d'une campagne d'information amont, sur le terrain en centre ville ou lieu à fort trafic avec des animations pédagogiques et/ou artistiques, dans les points de collecte ou auprès des partenaires, associations ou des écoles.

3.4.3. Modalités de participation

L'ensemble des initiatives développées par la Collectivité territoriale devront être décrites dans le dossier de communication, dossier pré-formaté disponible sur le site www.lesdeeeeglingues.com et illustrées par photos et/ou vidéo. Ce dossier devra impérativement envoyer avant le 21 juin 2013 à l'adresse suivante : CONCOURS DE LA COLLECTIVITE LA PLUS DEEEGLINGUEE DE FRANCE / zonefranche – 16, rue Rivay – 92 400 LEVALLOIS PERRET

Ces initiatives seront notées par un jury composé du Président d'OCAD3E et des représentants des 4 éco-organismes. Les gagnants du concours seront informés au plus tard le 22 juillet 2013 sous réserve d'un contrôle a posteriori du tonnage collecté.

Article 4 : Modalités de mise à disposition du kit « La Tournée des DÉÉÉglingués »

Afin d'obtenir le kit « La Tournée des DÉÉÉglingués », la Collectivité territoriale communiquera à OCAD3E, par télécopie adressée au 01 80 88 78 80 ou par courriel adressé à l'adresse suivante : inscription@lesdeeeeglingues.com :

- au plus tard le [15/12/2012], le nom, le prénom, le numéro de téléphone, le numéro de télécopie, l'adresse postale et l'adresse e-mail de la personne qu'elle désigne en qualité d'interlocuteur pour l'évènement ;
- au plus tard le [15/12/2012], l'ensemble des éléments d'identification devant figurer sur le Pass personnalisé compris dans le kit « La Tournée des DÉÉÉglingués », à savoir : la carte de la ville ou de la collectivité locale en indiquant les points de collecte sur celle-ci ;
- au plus tard le [20/01/2013], la ou les villes dans lesquelles les animations visées aux 2.1 et 2.2 ci-avant seront organisées et les déchèteries animées.

Article 5 : Durée

La présente convention prend effet à compter de la date à laquelle elle sera signée par les deux Parties et expirera le 8 juin 2013 à minuit.

La formation et l'exécution de cette convention est soumise au droit français et tout litige qui naîtrait de son application sera soumis à la compétence des Tribunaux administratifs compétents.

Fait à
Le

En deux exemplaires

ANNEXE 1 : BON DE COMMANDE KIT(S)

..... Kit(s) de communication = valeur 500€ TTC

Comprenant :

- 1 CD-ROM du kit « La Tournée des DÉÉÉglingués»
- 200 Pass personnalisés
- 5 T-shirts
- 1 affiche (60x80cm)
- 1 banderole (120x80cm)
- 65 sacs
- 1 urne « prête à poster »

ANNEXE 2 : BON DE COMMANDE KIT(S) ADDITIF(S)

..... Kit(s) « Sacs » = valeur 500€ TTC

Comprenant :

- 100 sacs

..... Kit(s) « ressources terrain » = valeur 500€ TTC

Comprenant :

- 50 Pass personnalisés
- 1 T-shirt staff
- 1 panneau pédagogique portatif
- 1 hôte(sse) dédié(e) durant 1 journée pour aller à la rencontre des administrés lors de la manifestation